

DÉVELOPPEMENT ET LIBÉRALISME. DE QUOI PARLE-T-ON ?

DIMITRI UZUNIDIS *

Le « libéralisme » justifie le nouveau mercantilisme des pays industriels. L'objectif est d'assurer à ces pays le contrôle des marchés mondiaux. Les programmes d'assainissement appliqués aux pays en développement révèlent que la mise en conformité des économies fragiles avec les règles du cadre mondial néomercantiliste d'accumulation contribue à l'élargissement de l'éventail de choix de la grande entreprise. Et si la réponse au nouveau mercantilisme était le mercantilisme lui-même ? Et si le développement, dans l'état actuel des choses, ne pouvait que s'appuyer sur des politiques tout aussi mercantilistes ?

L'économie mondiale se présente comme un ensemble de relations entre centres d'intérêts et de pouvoirs économiques (commerciaux, technologiques et financiers), politiques et militaires d'inégales puissances. Les rapports antagoniques (affrontements et pactes) entre ces centres nationaux (États et entreprises) définissent les structures des marchés nationaux et internationaux. Les institutions et les grandes entreprises des pays industriels façonnent par le jeu concurrentiel les marchés mondiaux, l'économie mondiale, tandis que les économies les plus faibles subissent les fluctuations brutales des prix et des cours des marchés financiers ou des matières premières.

Le terme « mondialisation » désigne aussi bien la forte intégration des économies nationales dans les flux internationaux de capitaux et de marchandises que l'instauration par les institutions internationales de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale, OMC) d'un ensemble de règles assurant la liberté d'action transfrontalière des firmes et des institutions financières. Un *cadre légal transnational d'accumulation* tend à se mettre en place, fruit des tensions et des compromis politiques entre États. Ce cadre légal mondial d'accumulation part du principe immuable dans le capitalisme selon

* ÉCONOMISTE, UNIVERSITÉ DU LITTORAL (DUNKERQUE)

lequel les capitaux doivent à tout moment être utilisés par tous les moyens financiers, commerciaux et réglementaires en vue de l'obtention d'un profit le plus durable possible. Les tentatives actuelles de constitution d'un cadre légal mondial d'accumulation sont motivées par la perspective même de formation-destruction et de la mise en valeur des capitaux, ce qui change la norme et la nature de l'expansion mondiale de la production capitaliste : l'ancienne norme associait l'élargissement des marchés et la généralisation de la consommation de masse, la nouvelle renouvelle les marchés par un souci d'« innovation permanente ». Les règles donc appliquées à la gestion et à l'accumulation transfrontalière du capital illustrent l'objectif prioritaire des grands pays dont les positions orientent les interventions des institutions internationales : préserver et renforcer le pouvoir économique des grands groupes industriels et financiers par un accès plus facile à des ressources de production nouvelles et par l'amélioration du potentiel de réalisation de profits.

Dans un premier temps, nous verrons que le « libéralisme » est un mot vain. Il s'agit du nouveau visage du mercantilisme dont l'objectif est d'assurer aux pays industriels le contrôle des marchés internationaux (mondiaux). Puis, nous appliquerons cette considération aux pays en développement via l'examen des programmes d'assainissement économique ; programmes qui affaiblissent ces pays, et économiquement et politiquement. Ceci est désormais reconnu par les institutions internationales (troisième point). Enfin, nous reviendrons sur le « besoin » de domestication par les pays en développement de leurs propres économies. Sous quelles conditions ? Pourquoi faire ? Faire, pourquoi pas, du néomercantilisme contre le néomercantilisme des pays riches !

Libéralisme ou néomercantilisme ?

Le cadre légal transnational d'accumulation cherche à garantir la réussite de la politique néomercantiliste ¹ selon laquelle le « reste du monde » est un marché sans bornes pour les produits nationaux. De tout temps, les économies les plus puissantes (celles enregistrant des comptes extérieurs excédentaires et/ou possédant une monnaie-numéraire commune dans les échanges internationaux) déversent dans les autres

¹ Le « nouveau mercantilisme », terme emprunté à Joan Robinson. Voir Joan Robinson (1965), « Le nouveau mercantilisme », in *Contributions à l'économie contemporaine*, Economica, Paris, 1984.

pays ce qu'elles ont de trop (marchandises et capitaux), tout en sélectionnant minutieusement leurs achats auprès de ces pays. Elles se soucient du maintien de l'activité nationale et imposent des règles internationales (termes d'échange, « libre-échange », lettres de change) assurant le flux d'épargne excédentaire tout en se désintéressant de la solvabilité à terme des débiteurs. Ces derniers, le plus grand nombre des pays en développement, sont ainsi entraînés dans la spirale de l'endettement, puis dans la crise du désendettement et... de l'assainissement. « Les nations commerçantes ont toujours été mercantilistes de cœur. Pour plaider l'adoption de politiques libre-échangistes, il faut nécessairement invoquer que l'avantage de suppression des protections étrangères est, pour les exportateurs nationaux, supérieur aux inconvénients de la suppression des barrières douanières nationales »².

Les politiques déflationnistes « *sadiques* » (selon l'expression de John Maynard Keynes) qui ont été appliquées dans les années 1980 ont été combinées avec des politiques de réduction des droits de douane, de relâchement du contrôle des changes et de l'augmentation des échanges avec l'étranger. Ces politiques publiques de libéralisation et de rationalisation des marchés de capitaux, de biens et de services, ont aussi soutenu les grandes entreprises leur permettant de mettre en œuvre des stratégies financières, productives et commerciales mondiales³. Depuis, ces entreprises ont, en effet, la possibilité de gérer leurs actifs financiers, industriels, technologiques et, souvent, humains au niveau mondial sachant s'adapter aux règles économiques et politiques nationales qui, de leur côté, ont tendance à se simplifier et à s'adapter aux attentes des investisseurs internationaux. Une stratégie de profit mondiale est caractérisée par :

- a. l'expansion transfrontalière des activités de l'entreprise et la centralisation consécutive de ses fonctions fondamentales en matière d'organisation et de gestion des investissements, des ventes et des finances ;
- b. une croissance fondée sur l'intégration et l'augmentation du patrimoine de l'entreprise obtenues par de nombreuses opérations d'acquisition, de rachat et d'alliances mettant en jeu d'autres entreprises et des institutions ;

² J. Robinson, *Développement et sous-développement*, Economica, Paris, 1979, p. 92.

³ Dimitri Uzunidis, « Nature financière et économique des transnationales et cadre légal mondial », *Alternatives Sud*, Paris, vol. IX, 2002.

- c. l'intégration et l'unification des activités industrielles, financières et commerciales de la grande entreprise au détriment de la cohésion des économies nationales.

Tout constat de mondialisation doit s'appuyer sur une analyse approfondie des changements du cadre juridique et institutionnel de la concurrence et de l'accumulation. La mondialisation et la stratégie mondiale de l'entreprise n'ont pas d'autre sens que celui que lui confèrent les possibilités de lever les obstacles à la réalisation de profits. D'où l'importance du cadre légal de promotion et de protection de la « liberté d'entreprendre » au niveau mondial. Par cadre légal mondial d'accumulation, nous entendons l'ensemble cohérent des règles coercitives, des formes, des modalités, les moyens de concurrence et de coopération entre les acteurs économiques dont le but est d'organiser les activités économiques publiques et privées au niveau mondial sans discrimination apparente et sans traitement préférentiel. Ces règles peuvent être nouvelles (p. ex. le respect par tous les pays de la libre circulation des capitaux ou de la protection de la propriété du capital) ou anciennes mais, dans un contexte d'accords multilatéraux, elles s'imposent sans discrimination à tous les signataires (p. ex. le respect de la clause de la nation la plus favorisée pour les investisseurs étrangers quelle que soit leur origine). Ce cadre légal est mondial dans la mesure où il attribue un statut juridique inaliénable aux acteurs économiques dont l'activité dépasse les frontières strictes d'une économie nationale. L'organisation des activités économiques transfrontalières n'est possible que si la firme internationale se dote d'un statut juridique, c'est-à-dire d'un statut de reconnaissance à part entière qui lui confère des droits et des obligations dans n'importe quel pays pourvu que ces droits et obligations soient identiques d'un pays à l'autre. Dans ce contexte d'établissement des règles supranationales, il est clair que tous les pays doivent réviser leurs lois et constitutions pour rendre compatibles leurs systèmes juridiques avec le droit international qui se profile. Le cadre légal libéral d'accumulation est un cadre de présentation de la façon par laquelle le « libéralisme économique » devenant réel rend service au nouveau mercantilisme des économies les plus puissantes.

Assainissement et néomercantilisme

Le programme d'assainissement économique (voir le « consensus de Washington ») compris dans le cadre légal d'accumulation reprend les grands principes libéraux :

- « Discipline budgétaire » : Considérant que le déficit public est source d'inflation et de déficits extérieurs, l'austérité budgétaire vise à désendetter l'État, mais aussi à maintenir et à améliorer le pouvoir d'achat, essentiellement des catégories de la population les plus défavorisées.
- « Redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques » : Les subventions à l'économie, à l'emploi, aux entreprises doivent se substituer aux aides directes finançant la santé, l'éducation et la construction d'infrastructures.
- « Réforme fiscale » : Pour contrer l'évasion fiscale et la montée de l'économie informelle, mais aussi pour améliorer les finances de l'État et donner un nouveau souffle à l'économie, le gouvernement doit poursuivre un double objectif : élargir l'assiette fiscale et baisser les taux d'imposition marginaux.
- « Libéralisation des taux d'intérêt » : Le marché doit fixer les taux d'intérêt, mais l'État doit veiller à ce que ceux-ci soient positifs et modérés afin qu'ils soient attractifs aux yeux des investisseurs internationaux. Ces derniers peuvent ainsi contribuer au financement du développement.
- « Taux de change compétitifs » : L'objectif est de favoriser les exportations. La dépréciation monétaire contrôlée doit œuvrer dans ce sens tout en évitant tout dérapage inflationniste dû à des taux trop faibles.
- « Libéralisation du commerce » : La promotion des exportations ne peut se faire sans la libéralisation des échanges commerciaux : limiter donc ou même supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires.
- « Libéralisation des investissements directs en provenance de l'extérieur » : Dans un premier temps, les investissements étrangers doivent être sans entraves, puis les institutions financières internationales imposèrent la libéralisation des mouvements de toutes sortes de capitaux qui ont donné lieu à des crises financières importantes tout au long des décennies 1990 et 2000.
- « Privatisation » : Réduire le déficit public, contenir l'interventionnisme étatique, mais aussi rendre, par une gestion plus appropriée, les entreprises plus compétitives (sur les marchés libéralisés), voici les principaux objectifs des privatisations qui connaissent le plus large consensus des experts du « consensus de Washington ».
- « Déréglementation » : La contestabilité des marchés doit être appliquée sur une large échelle. Le succès supposé de cette politique aux États-Unis (années Reagan) doit inspirer tous les gouvernements : éliminer les barrières à l'entrée et à la sortie des marchés et favoriser la libre entreprise.

- « Droits de propriété » : Le renforcement des droits de propriété favorise l'initiative individuelle et permet au secteur informel d'obtenir des titres de propriété à des coûts acceptables.

Concernant les relations internationales, le mot d'ordre des gouvernements (en premier lieu celui des États-Unis) est « *Trade, not aid* ». Selon la théorie économique standard, la division internationale du travail et la spécialisation des économies nationales dans les productions pour la réalisation desquelles elles disposent du capital ou du travail en abondance sont non seulement bénéfiques à tel ou tel pays, mais au monde entier. Par le jeu des prix relatifs des marchandises et des facteurs, les coûts baisseraient et le niveau de vie des populations s'améliorerait. La libre circulation des marchandises et, à défaut, du capital, est la condition nécessaire et suffisante pour arriver au bien-être mondial, même si à court terme certains réajustements économiques en feraient souffrir plus d'un (ex. Krugman)⁴. Mais l'histoire montre qu'il y a des spécialisations appauvrissantes et discriminantes. Les pays les plus pauvres souffrent de la détérioration des termes de l'échange encore plus que des subventions aux riches agriculteurs. Les prix des matières premières agricoles sont extrêmement volatils : entre 1997 et 1999, les prix ont baissé de 48 % pour le cacao, de 36 % pour le thé, de 46 % pour le coton... La meilleure tenue des prix durant les trois dernières années ne doit pas cacher le fait que, depuis 1995, les termes de l'échange de tous les biens primaires exportés par le Sud se sont détériorés de 42 % en dollars constants⁵. Ces pays doivent donc emprunter pour payer leurs importations de produits alimentaires et industriels ; ce qui aggrave leur déficit extérieur et, conséquemment, leur dette extérieure.

La généralisation du cadre légal d'accumulation dans la perspective d'imposition et de maintien de la libre circulation des marchandises et des capitaux contribue à l'affaiblissement du rôle de l'État dans le processus du développement économique. Sans véritables instruments de politique économique (la monnaie étant soumise aux règles et aux fluctuations internationales ; le cadre réglementaire étant dessiné extérieurement), la grande majorité des pays en développement ne sont plus maîtres de leur

⁴ P. R. Krugman, *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange* (trad.), La Découverte, Paris, 2000.

⁵ Banque mondiale, *Global Development Finance 2004*, Washington.

économie (pour une grande partie de ceux-ci ne l'a d'ailleurs jamais été). Leur pouvoir de négociation avec les grandes entreprises internationales en matière de transfert de technologies, d'emploi, de réinvestissement de bénéfices ou de protection des jeunes industries se trouve amoindri. Les mesures de contrôle national des flux d'investissements ou de marchandises devenant caduques, l'économie échappe aux gouvernements nationaux. Le problème devient alors politique. Le lancement de larges processus d'accumulation dans la plupart des pays en développement est dû à l'application de mesures de contrôle des investissements étrangers dans les secteurs des ressources primaires, de l'énergie, du transport et des communications, de la défense et de la sécurité, de la banque et de la finance, etc. Avec la libéralisation multilatérale des flux, le pays hôte n'a plus la capacité à orienter l'investissement étranger vers les secteurs susceptibles de promouvoir ou de renforcer les industries nationales et/ou de contrôler son marché. L'absence d'un encadrement efficace des activités des entreprises internationales réduit les effets d'entraînement sur les activités locales, freine l'investissement et appauvrit les structures locales de production et rend l'économie encore plus dépendante des ressources externes et plus vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux.

De surcroît, l'application du cadre mondial libéral d'accumulation ne signifie en aucun cas une meilleure allocation mondiale des ressources de production. Les pays dont le développement est le plus avancé, et qui ont mis en place des politiques d'attractivité adéquates, seront toujours ceux qui accueilleront le plus grand volume d'investissements étrangers et qui auront une place d'importance dans le commerce international. Les pays qui disposent d'importantes infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie, ceux dont le potentiel scientifique et technique est le plus riche, ceux ayant de grands marchés solvables... seront les premiers servis par les firmes mondiales. Plus les forces de production sur une base nationale sont développées, plus l'économie en question est capable d'intégrer la logique mondiale du fonctionnement des grandes entreprises. La libéralisation des marchés de capitaux, les taux d'intérêt positifs, ainsi que les facilités et le « traitement national » accordés aux entreprises internationalisées devaient de leur côté ouvrir de nouvelles perspectives au financement du développement. Mais, toujours selon la CNUCED, dans les années 1990 et au début de ce siècle, 90 % des investissements directs à l'étranger ont été réalisés dans un petit groupe d'« économies émergentes », contre environ 50 % avant le déclenchement de

la crise de la dette. Les « pays les moins avancés » (PMA) se contentent de 1 % des investissements internationaux. Non attractifs, ils sont de plus en plus tributaires de l'aide publique au développement (APD) qui est loin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB des pays riches comme il a été promis lors du sommet de Rio en 1992.

Échecs, revirements et persistance du néomercantilisme

Une des causes principales de l'échec du développement soumis aux règles dictées par le cadre légal mondial d'accumulation est le « tout marché » appliqué sous la pression des institutions financières internationales avec la bénédiction des institutions de Bretton Woods. Au niveau interne, la réduction des dépenses sociales jugées non rentables, l'austérité salariale, les licenciements et les politiques de rationalisation qui suivent les privatisations conduisent à un renforcement des inégalités sociales dans les pays adeptes de l'orthodoxie budgétaire et fiscale. De l'autre côté, la politique fiscale suit l'implacable logique libérale selon laquelle si le revenu des couches aisées de la population augmente, celles-ci finissent par investir, par embaucher, par distribuer des revenus, par résoudre le problème de la pauvreté... Mais ces classes aisées, grâce à la libéralisation des marchés de capitaux, placent leur épargne à l'étranger et contribuent au financement de la croissance des pays du Nord.

Plus grave encore... L'échec du « consensus » est aussi imputable aux politiques très peu orthodoxes, mais fondamentalement néomercantilistes, suivies par les pays industriels. Comme le souligne la Banque mondiale ⁶, le gouvernement américain prône le libre-échange, mais sa politique agricole ou de l'acier et sa politique envers les « secteurs sensibles » (haute technologie, armement) est loin de respecter les principes de la « libre entreprise ». Les récents accords de l'OMC sur la suppression des subventions pourront-ils retourner la situation suivante en faveur des producteurs du Sud ? Chaque année, les producteurs américains reçoivent 10,7 milliards de dollars de subventions, tandis que ce pays ne consacre que 3,1 milliards de dollars au titre de l'APD à l'Afrique subsaharienne. D'un autre côté, en 1994, les textes sur les marchés publics des Accords de Marrakech qui ont donné naissance à l'Organisation mondiale

⁶ Banque mondiale, *Global Development Finance 2004*, op. cit.

du commerce stipulaient que les marchés d'armes, ainsi que les marchés « indispensables à la sécurité nationale » (art. 23) peuvent ne pas faire partie des négociations sur la réduction des barrières protectionnistes dans les relations commerciales et financières internationales. Les textes d'application qui ont suivi, émis par l'OMC (p. ex. l'Accord multilatéral sur l'investissement) excluent du champ d'application du libre-échange les investissements internationaux et les commandes publiques concernant la défense et la haute technologie. Mais, est-il possible de tracer les pourtours de telles productions sans empiéter sur les industries « traditionnelles » ?

Les pays qui n'ont pas suivi à la lettre (Corée du Sud, Taïwan, le Chili de l'après-Pinochet) ou pas du tout (Chine, Inde) le programme ci-dessus et qui, au lieu de libéraliser et de privatiser tous azimuts, ont privilégié la voie du secteur public fort pour amortir la crise financière et pour continuer à développer leurs industries ont obtenu de meilleurs résultats macroéconomiques que d'autres comparables (Brésil, Argentine, Philippines, etc.). Ces pays ont eu recours à des politiques anticycliques, même durant la période de crise financière : augmentation des dépenses en éducation, santé, infrastructures, fiscalité progressive, contrôle des entrées de capitaux à court terme, etc. Les pays n'ayant pas suivi les programmes d'ajustement ont obtenu de meilleurs résultats en matière de lutte contre la pauvreté que ceux ayant appliqué le programme du FMI et de la Banque mondiale ⁷.

Le cycle vertueux de l'accumulation et de croissance est intimement lié aux transformations profondes de l'économie et en particulier au développement et à la diversification de l'industrie. Même pendant la crise de la dette, les économies est-asiatiques ont continué à s'appuyer sur l'industrie et les services à haute valeur ajoutée, intensives en technologie. De l'autre côté, la plupart des économies latino-américaines et africaines connaissent une « désindustrialisation prématurée » (tableau ci-dessous).

⁷ William Easterly, « The Lost Decades: Explaining Developing Countries' Stagnation in Spite of Policy Reform 1980-1998 », *Journal of Economic Growth*, vol.6, n° 2, 2001.

**Part de la production manufacturière dans le PIB par région, 1960-2010
(en %)**

Région	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Afrique subsaharienne	15,3	17,8	17,4	14,9	14,9	13,6
Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	10,9	12,2	10,1	15,6	14,2	14,6
Amérique latine	28,1	26,8	28,2	25	17,8	16,8
Asie du Sud	13,8	14,5	17,4	18	15,7	15,1
Asie de l'Est (hors Chine)	14,6	20,6	25,4	26,8	27	27,4
Chine	23,7	30,1	40,6	33	34,5	32,3
Pays en développement	21,5	22,3	24,7	24,4	22,7	21,9
Pays développés	28,9	28,3	24,5	22,1	18,9	17,6

Source : à partir de *Globalization Reloaded: An UNCTAD Perspective*, Discussion Paper N° 167, United Nations Conference on Trade and Development, January 2004 et données OMC.

« Les pays du monde en développement ne cessent de demander pourquoi les États-Unis, lorsqu'ils sont confrontés à une crise économique, se prononcent pour des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes, alors que quand ils se trouvent, eux, dans la même situation, on exige qu'ils fassent exactement le contraire », souligne Joseph E. Stiglitz⁸. Les institutions de Bretton Woods et les institutions financières internationales ne vont pas, bien entendu, aller jusqu'à permettre aux pays en développement d'en faire autant. Mais, suite aux échecs cuisants des politiques néolibérales des années 1990 et des crises financières, un certain retour mesuré à la régulation et à l'institutionnalisme semble s'opérer au niveau international. La Banque mondiale prône la mise en place d'une *bonne gouvernance* (développement de l'éducation et des infrastructures, protection de l'environnement, répartition des ressources plus équitable) comme condition nécessaire au bon fonctionnement des marchés. Un système de lois est indispensable pour réguler la libéralisation des marchés des produits, du capital et du travail afin d'éviter les dérives de la fuite de capitaux et du gonflement des activités illicites et informelles. Puis, la réforme des institutions s'impose pour mieux surveiller l'économie et enrôler tous les acteurs de l'économie (politiques, entreprises, syndicats) dans le processus décisionnel. Enfin, le système fiscal doit veiller à la répartition convenable des revenus. Mais aussi, il faudra veiller à ce que les pauvres « accèdent à des actifs » : instruction, titres de propriété,

⁸ Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 2002, p. 308.

microcrédit, réforme agraire... Il ne s'agit pas, selon leurs dires, de revenir à l'État hypertrophié, corrompu et dispendieux, mais à un « État astucieux ».

J. K. Galbraith, de son côté, a milité pour que le FMI soit plus déterminé dans son « action hygiénique » à l'égard « des banquiers et des hommes d'affaires incompetents » et plus bienveillant à l'égard « des peuples innocents qui souffrent et dont la demande globale est nécessaire à l'économie »⁹. La concertation internationale est indispensable... Il faut donc accepter, comme le soutient Joseph E. Stiglitz, l'ouverture internationale progressive et différenciée en fonction des objectifs nationaux des pays en développement, comme l'ont fait (et le font toujours) les grandes puissances néomercantilistes qui ont édifié leurs économies en protégeant les secteurs clés de leur industrialisation et leur frappe commerciale. Mais l'OMC empêche les pays en développement de protéger leurs industries soit en substituant les importations par des productions locales, soit en appliquant des mesures de la hausse du « contenu local » dans les cas d'investissements étrangers directs (Agreement on Trade-Related Investment Measures – TRIMS). Il oblige aussi ces pays d'appliquer une législation très stricte en matière de protection de la propriété intellectuelle (Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights – TRIPS), ce qui rend vain tout effort d'absorption et de développement de technologies nouvelles. La nouvelle pensée officielle sur le rapport entre développement et rapports internationaux se réconciliant avec l'État et les institutions n'est pas prête d'ouvrir de nouvelles formes d'organisation de l'économie mondiale.

L'horizon s'assombrit encore plus par le retour de plus en plus affirmé du bilatéralisme dans le traitement des problèmes économiques. Alors que le FMI est revenu, depuis la crise asiatique, sur ses positions à propos de la libéralisation incontrôlée des mouvements de capitaux, le gouvernement américain négocie bilatéralement, en dehors de l'OMC, avec certains pays comme le Chili ou Singapour pour qu'ils lèvent toute réglementation sur les entrées de capitaux. L'administration américaine qualifie de « coalition de libérateurs » l'ensemble de pays qui rejoignent les États-Unis par des accords bilatéraux ou régionaux de « libre-échange ». Le Brésil et l'Argentine souhaitent une meilleure coopération entre les pays latino-américains, mais aussi un

⁹ John Kenneth Galbraith, *Pour une société meilleure : Un programme pour l'humanité*, Seuil, Paris, 1997.

meilleur accès au marché des États-Unis pour la viande de bœuf, le jus d'orange, le coton ou le tabac. Cependant, le gouvernement américain riposte par la signature d'accords de libre-échange et la négociation avec d'autres pays d'Amérique latine, mais aussi d'Asie (l'ASEAN), du Moyen-Orient, d'Afrique (l'Union douanière de l'Afrique du Sud, le Maroc...) et d'Océanie (Australie). Selon les prévisions, à la fin de 2005, outre le Canada, le Chili et le Mexique, douze autres pays d'Amérique latine intégreront la sphère de libre-échange initiée et organisée par les États-Unis (Colombie, Équateur, Pérou...).

Cette politique, appelée aussi politique de « libéralisation compétitive »¹⁰, est une réponse aux revirements relatifs de l'OMC face à la libéralisation incontrôlée des flux de marchandises et de capitaux suite à des protestations des mouvements citoyens et de certains gouvernements des pays du Sud. Mais, pour les États-Unis, cette politique néomercantiliste est vitale pour la sauvegarde de leur puissance militaire et monétaire et de la puissance de leurs grandes firmes. Tandis que, pour les gouvernements et les couches privilégiées des pays alliés, la « libéralisation compétitive » comporte deux risques majeurs : leur faible capacité de négociation face à une telle puissance économique les conduira aux mêmes impasses que l'application des mesures, revues et corrigées par les institutions financières internationales, du « consensus de Washington ». D'un autre côté, il sera difficile pour ces pays en développement de constituer leurs propres groupes de négociation lors de conférences internationales. Le gouvernement américain, en adoptant l'approche de « *my way or the highway* », entrave la réforme tant attendue des institutions internationales et du cadre légal d'accumulation au niveau mondial. Mais, l'acceptation de la position unilatérale des États-Unis par de nombreux gouvernements de pays en développement ou industriels est tout aussi responsable de l'entropie et des turbulences qui caractériseront l'économie mondiale dans les années à venir.

Besoin d'arrangements institutionnels

Le cadre légal mondial d'accumulation officialise les politiques néomercantilistes des grands pays industriels tout en

¹⁰ Tom Barry, « Coalition Forces Advance », *Americas Program*, Interhemispheric Resource Center, Silver City, July 2004, www.americaspolicy.org

promettant aux pays en développement l'accélération, grâce au libre-échange, de leur industrialisation. Il s'agit d'appliquer un modèle économique sur des sociétés « sans tenir aucun compte de l'idée de processus historique »¹¹. J.K. Galbraith, tout au long de son œuvre sur le développement, a toujours soutenu la thèse de la prise en compte des particularités historiques des économies sur lesquelles les grandes puissances appliquent des programmes tout faits de développement. Ces programmes expriment l'état de l'économie de ces puissances et laissent peu de place aux conditions sociopolitiques sur lesquelles pourrait s'appuyer la formation du capital. Pour Galbraith, tirant les leçons des expériences des vieux pays industriels, la condition préalable au développement économique est le développement politique, lui même conditionné par la démocratisation de l'éducation. Le système politique doit être stable et prévisible, honnête et efficace ; les citoyens (éduqués et informés) doivent y être parties prenantes. Mais pour ce faire, les citoyens doivent être éduqués.

L'éducation est le fondement de l'organisation politique à partir de laquelle émerge le processus du développement. L'enseignement « gratuit, obligatoire et de bon niveau brise l'accommodation à la culture de la pauvreté. Mais il a également un lien étroit avec le régime démocratique »¹². Puis, une bonne culture générale ouvre la voie à un enseignement plus spécialisé dans le domaine technique, scientifique ou administratif. Lui-même formant le « capital humain » indispensable pour le choix, la conception et/ou l'absorption, l'utilisation et le perfectionnement des technologies nécessaires et compatibles avec le projet de développement économique. L'éducation générale et spécialisée est aussi incontournable pour la formation d'un système politique stable et capable de donner un sens au développement et de doter l'économie des ressources matérielles, financières, cognitives... et institutionnelles nécessaires pour y parvenir.

Dans une économie ouverte, quelle orientation peut-on donner au développement ? Quelles en sont les conditions et quels types d'outils institutionnels une économie peuvent être utilisés pour stabiliser les économies, contrôler les flux et maîtriser les stocks ? Les institutions internationales se sont rendu compte que, sans État, en l'absence d'un système politique représentatif, les économies sombrent et les sociétés s'effilent. Le schéma

¹¹ John Kenneth Galbraith, *La voix des pauvres, ou, ce qu'ils ont à nous dire sur l'économie*, Gallimard, Paris, nouvelle éd. 1984, p. 21.

¹² *Idem*, p. 36.

suivant présente d'un côté les dégâts que l'application d'un cadre légal libéral d'accumulation provoque sur les économies les plus fragiles ; de l'autre côté, il présente certains arrangements institutionnels nécessaires pour sortir de l'accommodation du sous-développement.

Développement et renouveau institutionnel

Libéralisme, mondialisation et crise du développement	Renouveau institutionnel et maîtrise du marché
- Instabilité et crises politiques	- Promotion d'un système politique prévisible et réhabilitation du rôle de l'Etat
- Chômage, paupérisation, accentuation des inégalités sociales	- Priorité à l'éducation et aux infrastructures sociales collectives
- Marchés défectueux, pratiques informels	- Système de coordination des acteurs des marchés et capacité décisionnelle de l'Etat
- Institutions financières et réglementation balbutiantes	- Procédures de contrôle des ressources nationales de production (formation du capital, revenus, monnaie)
- Infrastructures collectives délaissées	- Système de centralisation de l'épargne domestique
- Economie soumise aux aléas de l'environnement international	- Ouverture internationale différenciée en fonction des objectifs nationaux
- Fragilité due aux mouvements imprévisibles de capitaux	

À l'heure actuelle, les réunions du G8 le montrent : le vieux débat sur le « développement » reprend l'avantage... Aucun « libéralisme », aucune idéologie n'a pu masquer que les pays en développement doivent « faire système ». Combien de pays, qualifiés de pays en développement à l'époque de l'apogée de l'économie politique du développement (années 1960-1970), ont, en effet, suivi, depuis, les maîtres à penser pour obtenir le triangle magique : croissance pour la satisfaction des besoins du plus grand nombre ; constitution d'un système d'économie nationale capable d'assurer un processus endogène d'accumulation du capital ; émergence d'un processus politique autonome de définition du projet national ? Cependant, le néomercantilisme (y compris par l'intermédiaire des conflits armés) a vaincu les « bonnes volontés ».

Les recherches sur le « tiers-monde » ont, depuis longtemps, abouti à la conclusion suivante : la plupart des pays en développement sont des entités politiques nées des contraintes extérieures et ne reflètent pas leurs structures économiques et sociales présentes (ni passées). Le plus souvent, leurs systèmes politiques sont largement adoptés et ne reflètent qu'un état socio-économique projeté, étranger, pour lequel ils ne peuvent qu'aspirer. L'économiste du développement le sait et le souligne avec force : à partir du moment où, là où l'émergence nationale ne s'est pas accompagnée d'une emprise du système politique sur le modèle, la structure et le rythme du développement, toute recette de politique économique qui apparaît butte sur la réalité des structures. Dans ces conditions, la formation et la consolidation d'une économie nationale sont prioritaires. Maîtriser l'accumulation signifie maîtriser le marché, maîtriser les ressources naturelles et de production, lancer des procédures de régulation et de réforme de l'économie.

La politique économique de développement est ainsi soumise à six conditions : la connaissance des moyens dont le pays dispose ; la capacité de les mobiliser et de les renforcer ; la définition des objectifs à atteindre ; le repérage des goulots d'étranglement ; le choix des techniques ; la capacité réformatrice de l'État (ce qui nous indique le schéma ci-dessus). La représentation de l'économie marchande repose sur « l'effort privé d'accumuler des capitaux », mais la neutralité de la monnaie et de l'État dans les modèles classiques et néoclassiques, smithiens et néosmithiens, fausse l'analyse de l'organisation sociale et de sa dynamique réformatrice et adaptative. L'Histoire, par contre, confirme les réalités les plus élémentaires et révèle en termes corrects les problèmes fondamentaux du développement : création monétaire, révolution fiduciaire, État, formation de système, dominance internationale de systèmes nationaux particuliers, mais aussi forte emprise de la doctrine classique, smithienne – base de la « pensée unique » – devenue en soi réalité déterminante. Contre le mercantilisme, le tout est de savoir comment formuler une politique et comment se doter des outils (commerciaux, financiers, réglementaires... militaires ?) tout aussi mercantilistes. Le mercantilisme, nouveau et ancien, est un système appauvrissant pour les débiteurs.

La « mondialisation », telle qu'elle est construite par le nouveau mercantilisme, a plusieurs facettes et autant de facéties. Mais elle est d'une logique constante et imparable : elle tente à son tour de « faire système » : une économie mondiale composée de centres de pouvoir inégaux en dimension et en puissance, des

centres structurés plus ou moins solidement, mais entretenant des relations asymétriques. Un cadre légal global d'accumulation est en train de prendre racine : par cette expression, nous entendons la formulation de façon explicite d'un ensemble cohérent de règles (« libre commerce », conditionnement de la dette, protection de la propriété internationalisée, droit d'ingérence, etc.) appliquées au niveau international et mondial en vue d'organiser les activités économiques à un niveau supranational sans discrimination apparente et sans traitement préférentiel. Ce cadre de régulation attribue un statut aux entreprises mondiales et fige les positions dans le système mondial d'échanges. D'où aussi un certain regain d'intérêt pour l'« économie du développement »¹³.

Pour penser le « développement », il est nécessaire de rejeter les préceptes d'A. Smith. Mais, rejeter les préceptes smithiens signifie d'abord la mise en place d'une « politique économique *mercantile* ». La « mondialisation » ne peut constituer un argument pour ne rien faire. Le contrôle de l'accumulation nécessite la réorganisation du noyau central et régulateur du système de l'économie nationale. Il s'agit bien de l'État et plus largement des institutions. Le développement du « premier monde » n'est-il pas fondé sur l'étatisme triomphant et... la puissance publique ? Pourquoi le « tiers-monde » ne serait-il pas, par sa propre impuissance et par son propre fonctionnement a-normal, mais aussi par son laisser-aller face au néomercantilisme des économies puissantes, acteur de cette « mondialisation », de son fléchissement et de sa réorganisation ? La maîtrise de l'économie passe donc nécessairement par la maîtrise du politique. Et la maîtrise du politique n'est pas possible sans volonté politique de le prendre en main. Légitimité du pouvoir, légitimité de l'action, légitimité de représentation... La dette seule, avec ses instances, peut-elle longtemps garantir une certaine légitimité ? Cette légitimité sert à s'endetter, sert à exporter des matières premières, des produits semi-finis ou agricoles, elle sert à... s'ajuster « structurellement », pour, par la suite, recevoir l'aide « humanitaire »..., qui n'est pas incompatible avec la constitution d'une armée et une police, avec les importations de matériels d'armement qui légitiment le fait de faire la guerre...

L'organisation économique donne des arguments au politique ; le politique puise dans l'économie sa force de légitimité. Mercantilisme donc contre mercantilisme. L'exemple de la Chine

¹³ Voir à ce propos, Eric Thosun Mandrara, *Court Traité du développement*, L'Harmattan, Paris, 2003.

et depuis peu du Brésil argumentent en faveur d'une riposte néomercantiliste du « Sud ». La centralisation et la distribution du surplus supposent la constitution d'un système national de crédit relativement indépendant par rapport aux flux financiers internationaux garantissant la capacité nationale de création monétaire. La souveraineté passe en effet par la création et le contrôle de la devise nationale. Mais pour ce faire, il est important de se doter des moyens permettant le « recyclage financier ». L'effectivité et l'efficacité du système financier centralisé dépendent de la maîtrise nationale de la reproduction de la force de travail. Le développement de l'emploi n'est pas étranger aux modes de répartition et d'allocation du surplus, lui-même tributaire de la maîtrise du marché, des ressources naturelles ou des technologies.

L'histoire économique des pays industriels nous livre cet enseignement tout simple, mais qui met en cause nombre d'acquis de l'économie standard : les pays riches ont toujours suivi des politiques mercantilistes ; le « Sud » doit « faire système » pour appliquer les siennes. Ainsi, si la « mondialisation » semble irréversible, le vent du mercantilisme venant du « Sud » serait-il assez fort pour rééquilibrer tant qu'il se peut les courants libéraux qui balayent la planète ?

Bibliographie sélective de l'auteur sur le « nouveau mercantilisme » et le cadre mondial d'accumulation (par ordre chronologique)

- Uzunidis D. (avec S. Boutillier), *Le travail bradé. Automatisation, Mondialisation, Flexibilité*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- Uzunidis D., « Firms mondiale et État national. Le libéralisme en cause », dans J.-P. Michiels, D. Uzunidis, *Mondialisation, Institutions, Citoyenneté*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Michiels J.-P., Uzunidis D., *Mondialisation et Citoyenneté*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Uzunidis D., "Global Framework of Accumulation", in B. Laperche and D. Uzunidis, *John Kenneth Galbraith and the Future of Economics*, Palgrave-McMillan, London, 2005.
- Uzunidis D., « La personalidad internacional de las sociedades trasnacionales », *Revista de la Asociacion Americana de Juristas*, n° 2, 2001, Buenos Aires.
- Uzunidis D. (avec S. Boutillier), « Firmes mondiales et entrepreneurs. Quelle synergies ? » dans M. Van Cromphaut (éd.), *Les Mondialisations. Gouffre ou tremplin ?*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Uzunidis D., « Le nouveau mercantilisme à l'heure de la mondialisation », *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n° 14, 2001-2, Paris.

- Uzunidis D., « Nature financière et économique des transnationales et cadre légal mondial », *Alternatives Sud*, Paris, vol. IX, 2002, Paris.
- Uzunidis D. (avec B. Laperche), “Power of the Firm and New Mercantilism”, in M. Forstater and L.R. Wray, *Contemporary Post Keynesian Analysis*, E. Elgar, New York, 2004.
- Uzunidis D., « Systèmes nationaux d’innovation, entreprises et État », in Uzunidis D., *L’innovation et l’économie contemporaine, Espaces cognitifs et territoriaux*, coll. Économie, société, région, De Boeck, Bruxelles, 2004.
- Uzunidis D., « Les pays en développement face au “consensus de Washington”. Histoire et avenir », *Annuaire français de relations internationales*, vol.6, 2005, Paris.